

LE MANOIR DE SAINT-ARMEL EN BRUZ

Au sud du bourg de Bruz, à « un quart de lieue » au XVIII^{ème} siècle, maintenant presque absorbé par l'agglomération, le manoir de Saint-Armel fut, pendant sept siècles, sur les rives de la Seiche, le domaine rural et la « maison des champs » de l'évêque de Rennes.

L'évêque à Bruz

L'histoire du manoir n'est pas séparable de celle du temporel de l'évêque, ce que l'on appelait le régair, du latin *regalia*, c'est-à-dire la puissance publique exercée par l'évêque dans son fief. L'acte de naissance en est une donation à Sylvestre de la Guerche, évêque de Rennes, par Geoffroy, comte de Rennes, en 1076 (1).

Le texte en est connu par Du Paz qui le cite dans son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne* (2) : l'évêque de Rennes reçut tout ce qui relevait jusqu'alors du droit comtal (*jure consulari*) dans une petite partie de la ville, autour de la cathédrale, le *claustrum Sancti Petri*, et le faubourg proche, toujours connu sous le nom de Bourg-l'Évêque, ainsi que dans la paroisse de Bruz (noté « Breuth »), dont c'est, avec une mention contemporaine dans le cartu-

(1) Selon M. Hubert Guillotel, cette datation semble préférable à celle de 1084, pourtant fréquemment avancée.

(2) A. DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, partie intitulée « Histoire généalogique des seigneurs de la Guerche », p. 50-51. Du Paz dit citer ce texte « d'après les archives de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Rennes ». Dans ses *Questions et observations concernant les matières féodales...*, Rennes, 1736, p. 248, Hévin précise qu'il s'agit de « l'ancien cartulaire des évêques de Rennes », mais cite le texte d'après « un fragment que les histoires imprimées ont conservé », sans doute l'ouvrage de Du Paz.

laire de Saint-Georges de Rennes (3), l'apparition dans l'histoire (4).

A la limite du diocèse (outre-Vilaine commence le diocèse de Saint-Malo auquel appartiennent Goven et Guichen), Bruz constitue donc le noyau rural du régaire de l'évêque. Sa consistance territoriale ne nous est connue précisément qu'en 1542, date d'un aveu rendu au dauphin, duc de Bretagne, par l'évêque Claude Dodieu (5). Le régaire s'étend alors principalement sur les paroisses de Bruz, Saint-Jacques, Saint-Grégoire et Saint-Laurent de Rennes (6). Après quelques amoindrissements à l'occasion des aliénations ecclésiastiques de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle (perte notamment du manoir épiscopal que l'évêque possédait à Saint-Jacques et de diverses possessions en Cesson, Chanteloup, Saint-Armel...) (7), la superficie du régaire ne variera plus guère jusqu'à la Révolution.

Le régaire de l'évêque de Rennes n'a pas l'ampleur de celui de beaucoup d'autres évêchés bretons, notamment en zone celtisée: Dol (18 paroisses), Quimper (20 paroisses), Saint-Pol (10 paroisses)... Sur-tout, il ne contient qu'une faible partie de la ville épiscopale (8).

On trouvera sous la plume de Paul de la Bigne-Villeneuve (9) ou, plus commodément, dans l'abondante citation qu'en fait Guillotin de

(3) Acte LVIII du cartulaire édité par Paul de LA BIGNE-VILLENEUVE en 1876, p. 156-157. Il s'agit de l'achat, entre 1067 et 1084, par l'abbesse de Saint-Georges de la terre de Pan, à Bruz (noté « Brud »). Hugues, sénéchal de l'évêque, figure parmi les témoins comme Joscelinus, qualifié de *dominus illius terre*: l'évêque n'est donc pas alors, comme il le sera plus tard, seul seigneur à Bruz.

(4) Mme A. Lombard-Jourdan fait remarquer, au sujet du domaine urbain, que la donation de 1076 peut n'être qu'une confirmation d'une possession antérieure; la même hypothèse peut être formulée pour Bruz, mais l'absence de documentation ne permet pas de l'étayer. A. LOMBARD-JOURDAN, « Aux origines de Rennes, Bourg l'Évêque et Polieu », dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LXVIII, 1951, p. 38-39.

(5) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 1.

(6) A ce régaire dit de Rennes, il faut ajouter le modeste régaire de Rannée. Issue d'une donation de Sylvestre de La Guerche, il comprenait un manoir avec ses dépendances et quelques maisons au bourg de Rannée (il en reste le toponyme « la Vigne au vêque »). L'évêque de Rennes percevait aussi la quasi-totalité des dîmes de Rannée.

(7) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 1, aveu de 1618.

(8) A. GIFFARD, *Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, 1903, p. 49-52.

(9) P. de LA BIGNE-VILLENEUVE, « Notice sur le régaire de l'évêché de Rennes », dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, Rennes-Paris, 1858, t. II, p. 66-79.

Corson (10), une étude sur les droits et les possessions de l'évêque. C'est à Bruz que l'on en trouve l'expression la plus parfaite.

L'évêque est le seigneur de toute la paroisse. Il y exerce le droit de ban ; ses « vassaux » doivent recourir au pressoir (cité à partir de 1682) et aux moulins seigneuriaux (cités dès 1508) (11) (le four banal n'apparaît pas dans les aveux). Il est le propriétaire éminent du sol et, à ce titre, il reçoit les aveux de ses « vassaux » et perçoit les lods et ventes lors des mutations foncières (12), ainsi que les rentes féodales annuelles : les rentes en grains doivent être portées dans les greniers du manoir chaque Saint-Martin d'hiver (11 novembre) (13).

Il a le droit de basse, moyenne et haute justice dont l'appel se porte, par privilège, directement au Parlement de Bretagne. Le gibet à quatre poteaux se dressait dans les landes entre le Vauguillard et la Biardais, au nord du bourg. Une prison est signalée au manoir en 1682 et encore en 1732 (14). On y rend la justice et, sous le porche d'entrée, chaque année, le lundi suivant la Saint-Armel, se tient l'un des cinq plaids généraux de la juridiction ; après avoir fait les appropriements fonciers, le « prévôt féodé » de la châtellenie de Bruz, chargé de la police de la seigneurie, procédait à la vérification des poids, mesures et balances des aubergistes et boulangers en sanctionnant les contrevenants. Le prévôt recueillait aussi, auprès des « vassaux », la taxe des « deniers bontés » dont il était redevable à l'évêque. Cette taxe restera invariablement fixée à la valeur de 4 l. 10 s. de 1542 à 1789 (15).

Réputé fondateur de la paroisse, l'évêque percevait la quasi-totalité

(10) A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, Rennes-Paris, 1880, t. I, p. 115-133. Sauf mention contraire, les renseignements qui suivent y sont puisés.

(11) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 13.

(12) Les archives de l'évêché de Rennes (série G des Archives départementales) contiennent ainsi une masse considérable d'informations sur la propriété du sol à Bruz, qui permettrait d'en faire l'histoire du ^{xv}^e au ^{xviii}^e siècle.

(13) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 7, rôles des rentes, 1754, 1764.

(14) P. PARFOURU, « Les comptes d'un évêque et les anciens manoirs épiscopaux de Rennes et de Bruz au ^{xviii}^e siècle », dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIV, 1895, p. 260.

(15) Sur les pouvoirs du prévôt, on lira l'article de l'abbé Bossard : « Carcé, prévôt du régaire de Rennes » dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XLVI, 1918, p. 109-137. La première mention de l'existence d'un prévôt semble, selon les informations recueillies auprès de M. Hubert Guillotel, remonter au ^{xiii}^e siècle. Le premier nécrologe de l'église cathédrale de Rennes cite en effet, au 20 février, un certain *Eudo prefectus de Breuz*.

des dîmes. Il était tenu en contrepartie à l'entretien du recteur (300 l. en 1789 qui s'ajoutent au « trait » de dîme du bourg directement perçu par lui) et des curés (350 l. à chacun des deux curés en fonction en 1789), ainsi qu'aux réparations du chœur de l'église (16), la nef relevant du général de la paroisse. L'évêque devait aussi l'offrande du pain bénit chaque premier janvier.

Le domaine épiscopal

À l'intérieur de la seigneurie de Bruz, le manoir et les terres qui en dépendaient constituaient le domaine propre de l'évêque. Il se situait en deçà de la Seiche, sauf quelques prés au-delà, si l'on considère l'état des lieux en 1790 (17). Mais la consistance de ce domaine a dû varier, sans doute en diminuant : le plan cadastral indique en 1812 un vaste « Champ l'évêque » (18) qui n'en fait plus partie en 1790, à en croire l'expertise. En revanche, celle-ci fait état d'« emplacements de maison » en ruines, dans des hameaux proches (Le Hil, Bel-Air), entre le bourg et la Seiche.

Les sources d'Ancien Régime, les aveux, n'ont pas cette précision. Le premier connu, celui de 1542 déjà cité, décrit ainsi le domaine (19) : « le manoir épiscopal, maisons, jardins, colombier (20) et pourprins en la paroisse de Bruz (...) sans comprendre le boys de haulte fustaye enjoignant ledit manoir (...), et les prairies (...) ».

L'aveu de 1618 est identique. Celui de 1682 y ajoute le pressoir et les vignes. L'expertise de 1732 mentionne un vivier. Le temporel de l'évêque (dîmes, rentes, moulins, lods et ventes, greffe des régaires... mais sans le manoir épiscopal de Rennes) est affermé au XVIII^e siècle : 11 600 l. à François-Claude Poullart des Places (21) en 1702, 14 000 l. en 1731 (22),

(16) C'est pourquoi les expertises des domaines faites en 1732 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531) et 1761 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 615) concernent également le chœur de l'église de Bruz (fol. 75 v^o et 76 r^o de l'expertise de 1732, matin du 15 octobre pour l'expertise de 1761, non foliotée). On notera que dans ce second cas, on trouve également les expertises des chœurs des églises de Chartres, Noyal-sur-Seiche, Rannée et Saint-Georges-de-Reintembault, dont l'évêque était décimateur.

(17) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 356, expertise des 2-4 décembre 1790.

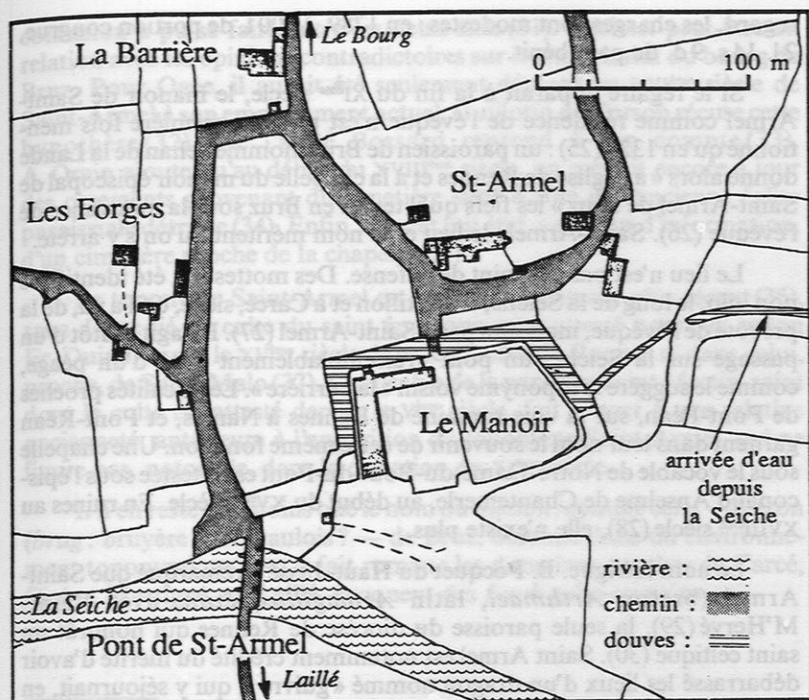
(18) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 P 5279, parcelles E 251 à 254 et 268 à 270.

(19) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 1.

(20) En 1514, un procès avait opposé l'évêque à un habitant de Bruz, Guillaume Baudoin, qui voulait construire un colombier, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 2.

(21) Vraisemblablement le père du fondateur de la congrégation du Saint-Esprit.

(22) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 13.



Plan de situation du manoir.

Extrait de Jacky Bertonneau, *Le Pays de Bruz au cœur de la tourmente révolutionnaire*, Laillé, 1987, p. 71, d'après le plan cadastral de 1812.

Manquent à cette date une partie de l'aile nord, avec la chapelle, et les communs, au sud : c'est déjà le manoir actuel.

15 000 l. en 1733 (23). En 1789, les dîmes de la paroisse de Bruz et les revenus du manoir et du domaine sont affermés, avec quelques dîmes en Chartres et en Laillé, pour la somme de 6 000 l. Si l'on y ajoute les droits seigneuriaux (2 072 l.), l'abonnement des moulins (1 000 l.) et une part sans doute considérable des lods et ventes (qui s'élèvent pour l'ensemble du régaire à 4 000 l.), Bruz représente plus du quart des revenus de l'évêque, soit 38 260 l., non compris les revenus de la mense abbatiale de l'abbaye Saint-Melaine réunie à l'évêché de Rennes, en 1770 (24). Au

(23) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E 537, minute du notaire Chassé du 16 janvier 1733.

(24) A. RÉBILLON, *La situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitry*, Rennes, 1913, p. 7-13, d'après l'« état des revenus et des charges ordinaires de l'évêché de Rennes », coté G 13 aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

regard, les charges sont modestes : en 1789, 1 000 l. de portion congrue, 21. 14 s. 9 d. de pain bénit.

Si le régaire apparaît à la fin du XI^{ème} siècle, le manoir de Saint-Armel comme résidence de l'évêque n'est pour la première fois mentionné qu'en 1329 (25) : un paroissien de Bruz, nommé Jehan de la Lande donne alors « à l'église de Rennes et à la chapelle du manoir épiscopal de Saint-Armel de Bruz » les fiefs qu'il tenait en Bruz sous la mouvance de l'évêque (26). Saint-Armel : le lieu et le nom méritent qu'on s'y arrête.

Le lieu n'est pas un point de défense. Des mottes ont été identifiées non loin, le long de la Seiche, à Châtillon et à Carcé, siège, on l'a vu, de la prévôté de l'évêque, mais non pas à Saint-Armel (27). Il s'agit plutôt d'un passage sur la Seiche, un pont vraisemblablement doté d'un péage, comme le suggère le toponyme voisin « la barrière ». Les localités proches de Pont-Péan, sur la voie romaine de Rennes à Nantes, et Pont-Réan gardent dans leur nom le souvenir de cette même fonction. Une chapelle sous le vocable de Notre-Dame-du-Bout-du-Pont est attestée sous l'épiscopat d'Anselme de Chantemerle, au début du XV^{ème} siècle. En ruines au XVIII^{ème} siècle (28), elle n'existe plus.

Le nom intrigue. B. Pocquet du Haut-Jussé a remarqué que Saint-Armel (breton *Arthmael*, latin *Armagillus*) était, avec Saint-M'Hervé (29), la seule paroisse du diocèse de Rennes qui honorât un saint celtique (30). Saint Armel est notamment crédité du mérite d'avoir débarrassé les lieux d'un dragon nommé « guivre », qui y séjournait, en lui ordonnant de se jeter dans la Seiche. Le manoir de Saint-Armel se trouvant comme la paroisse du même nom au bord de cette rivière, la

(25) Étienne de Fougères, évêque de Rennes de 1168 à 1178, n'évoque pas le domaine de Bruz dans le compte-rendu de son administration temporelle qu'a publié A. LE MOYNE DE LA BORDERIE dans son *Histoire de Bretagne*, t. III, Rennes-Paris, 1899, p. 253-254. Il y témoigne au contraire de son attachement au domaine de Rannée (cf. *supra* note 5).

(26) « *Dedit ecclesie Redonensi ac capelle manerii episcopalis Sancti Armagilli de Bruz* ». A. GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, t. IV, p. 270-271, d'après un acte conservé sous la cote G 1 aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

(27) M. BRAND'HONNEUR, *Les mottes médiévales d'Ille-et-Vilaine*, s.l., 1990, p. 51.

(28) A. GUILLOTIN DE CORSON, *ibidem*.

(29) Depuis, J.-P. Brunterch a identifié ce pseudo-saint celtique : c'est l'ermite mérovingien Mervé. J.-P. BRUNTERCH, « Géographie historique et hagiographie : la vie de saint Mervé » dans *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 95, 1983, p. 7-63.

(30) B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, « L'apport du vocable des paroisses à l'histoire dans le diocèse de Rennes », dans le *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1959, p. 57-68.

confusion a pu se faire entre les deux sites (31). Ceci est peut-être en relation avec les opinions contradictoires sur le site primitif du bourg de Bruz. Pour Ogée, il aurait été seulement déplacé au XVI^{ème} siècle de Saint-Armel à son emplacement actuel. Guillotin de Corson récuse cette hypothèse (32) que l'abbé Bossard reprend à son compte (33). A. Orain ajoute qu'au début du XVIII^{ème} siècle, on mettait encore à jour des ossements provenant du cimetière situé à côté de l'ancienne église paroissiale détruite (34). Enfin, Banéat fait état, sans plus d'information, d'un cimetière proche de la chapelle (35)...

Le toponyme Saint-Armel est vraisemblablement plus récent (36), sans doute lié au culte du saint éponyme, non attesté pourtant, selon Fr. Duine, avant le XV^{ème} siècle dans le diocèse de Rennes ni dans celui, proche, de Saint-Malo (37). Le vocable de la paroisse, saint Martin, saint dont le culte est attesté depuis le V^{ème} siècle, fait songer à une relative ancienneté, antérieure à l'apparition du toponyme Saint-Armel, qui ne figure pas, notons-le, dans la donation du XI^{ème} siècle.

Il n'en reste pas moins que le nom du manoir, comme celui — breton (*brug* : bruyère ?) ou gaulois ? — de Bruz, détonne dans un environnement toponymique tout à fait roman : les domaines proches de Carcé, Cicé et Martigné, en Lailé, évoquent des *fundî* gallo-romains.

(31) A. GUILLOTIN DE CORSON, « Du culte de saint Armel dans le diocèse de Rennes », dans *Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons*, II^{ème} série, Rennes, 1888, p. 69-72. Notons au demeurant que l'évêque de Rennes était possessionné dans la paroisse de Saint-Armel avant les aliénations du XVI^{ème} siècle (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 1, aveux de 1542 et 1618).

(32) A. GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, t. IV, p. 271, note 3.

(33) Abbé BOSSARD, *Bulletin paroissial de Bruz*, novembre 1913. Le chronique de l'abbé Bossard sur l'histoire de Bruz cesse malheureusement en janvier 1914 avec la période du Haut-Moyen-Age.

(34) A. ORAIN, « Monographies de trois communes du canton Sud-Ouest de Rennes » dans *Revue de Bretagne*, t. XLIV, 1910, 2^{ème} semestre, p. 261.

(35) P. BANÉAT, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1927, p. 247.

(36) M. DEBARY, « Saint Armel » dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1971, p. 24.

(37) Fr. DUINE, « Saint Armel », dans *Annales de Bretagne*, 1905, t. XX, n° 4, voir p. 434-437 sur le culte du saint dans le diocèse de Rennes. L'auteur ne cite pas le « livre des usages de l'église de Rennes » de 1415, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1606, où l'on peut lire à la fête du 15 août, fol. 30 r° : « après vespres il y a procession devant l'image de saint Armel en l'église et y doit l'en porter le braz de Monseigneur saint Armel que l'en peult bien mettre sur le grant aultier durant vespres ».

Le manoir ancien

Le décor planté, venons-en maintenant à l'édifice lui-même.

Le manoir actuel date du milieu du XVII^e siècle ; il a remplacé un manoir médiéval attribué à l'évêque Anselme de Chantemerle (1389-1427) (38). L'origine de cette attribution est en fait un panégyrique écrit du vivant de l'évêque, en 1422, par son secrétaire le chanoine Jean de Beaumont, panégyrique connu par une copie du XVII^e siècle (39). L'évêque y est loué d'avoir reconstruit ou réparé ses manoirs de Rennes, Bruz, Saint-Jacques et Rannée, le pont Saint-Armel et la chapelle Notre-Dame-du-Bout-du-Pont, deux moulins voisins, etc... plutôt que d'« avoir employé les biens de l'Église (...) en grands et excessifs estats mondains (...) ».

Aussi ce texte, au demeurant fort imprécis, relève-t-il davantage du *topos* littéraire que de la documentation historique. Celle-ci est rare : des fragments de comptes du châtelain de Bruz, parchemins utilisés pour protéger des registres d'état-civil au début du XIX^e siècle, révèlent qu'un certain Raoul Hervé, « couvroux de pierre », reçut 4 l. « pour avoir couvert la tour du manoir de Bruz » et 8 s. 4 d. pour la « faczon de la clouaesson de la muraille en devant de la chambre de Monseigneur à Bruz » (40). Il semble donc s'agir d'un manoir à tour, ordinaire aux XV^e et XVI^e siècles (41). Mais on ignore tout de la forme de ce manoir, désigné dans les registres de réformation de la noblesse du XV^e siècle sous le nom d'« hôtel de Saint-Armel » (42), notamment si elle a influencé la forme en équerre du manoir actuel. Ne peut-on pas au contraire l'imaginer dans la partie la plus ancienne de celui-ci, le bâtiment nord, le manoir prenant alors la forme d'un logis-porche propice à l'exercice de la justice et notamment à la tenue du plaid général (43) ?

(38) A. GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, t. I, p. 120.

(39) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 165, fol. 291 v^o - 296 v^o, cité par P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, « Notice sur Anselme de Chantemerle », dans *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonnes*, 1858, t. II, p. 230-232. Il s'agit d'un état des fondations faites au chapitre de la cathédrale de Rennes, dressé en vue de leur réduction, commencé en 1619 et complété jusqu'en 1753. H. STEIN a abusivement assimilé ce registre à un cartulaire, décrit au n° 3186 de sa *Bibliographie générale des cartulaires français*, Paris, 1907.

(40) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 13, compte de 1518.

(41) M. DÉCENNEUX, « Notes sur quelques aspects des manoirs gothiques bretons », dans *Arts de l'Ouest*, 1980-1981, p. 105-126.

(42) B.M. de Rennes 192 (ms. 500), fol. 18 v^o (1427). On trouve aussi, au fol. 19 v^o (1448), « manoir de Saint-Armel ».

(43) M. DÉCENNEUX, *art. cit.*, p. 121.

Quelques témoignages jalonnent de loin en loin la fréquentation des lieux par leur propriétaire : le panégyrique de 1422 évoque les visites du duc de Bretagne à l'évêque « à son manoir de Bruz, où il demeure plus continuellement, y couche, séjourne et repose » (44). En 1481, l'évêque Jacques d'Epinay y fut arrêté sur ordre de Pierre Landais, trésorier de François II (45).

Enfin, le 20 septembre 1541, y mourut l'évêque Yves Mayeuc (46), le seul dans ce cas. Originaire de Plouvorn (Léon), dominicain à Morlaix puis à Rennes, confesseur d'Anne de Bretagne, de Charles VIII et de Louis XII, il devint évêque de Rennes en 1507. Albert Le Grand a rapporté ses mérites et ses vertus, ainsi que les bienfaits qu'il prodigua à Bruz où, à l'en croire, il résidait souvent (47). A sa mort, on découvrit des signes en forme de croix sur son corps et on prêta vite des miracles à ce « miroir des bons prélats et modèle des parfaits religieux » — ainsi que le nomme A. Le Grand — que l'on voulut béatifier au XVII^{ème} siècle, sans résultat (48). Encore en 1732, on désignait de son nom la chambre où il serait mort : son souvenir était resté bien vivace !

Les comptes signalés plus haut (49) évoquent précisément la vie du domaine au début de l'épiscopat d'Yves Mayeuc, entre 1507 et 1518. Une impression très vivante se dégage de l'évocation des divers travaux champêtres : réparations des moulins (« tant à blez qu'à drapz »), « habilage » des ponts et des portes, travaux agricoles : coupe de bois (« les fagotz sont mis en une maye dedans la cour du manoir de Bruz »), soins à la vigne, fauchage des prés, etc... On livra en 1518 « cinq charretées de paille, vingt chapons, une pipe de vin breton, mille trois cents anguilles (...) partie pour Monseigneur et son train, et autre partie pour la provision de ceulx de la maison ». La même année, le châtelain de Bruz paya 40 s. à « Pierre Huby et Jehan Huby jardiniers et plusieurs aultres oupvriers pour avoir faict les jardins de Bruz ». Ces mêmes jardins allaient susciter, un siècle plus tard, l'admiration du connaisseur que devait être le grand voyageur Dubuisson-Aubenay. Il nous en a laissé une savoureuse description :

(44) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 165, fol. 296 r^o.

(45) A. GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, t. I, p. 80.

(46) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 200, fol. 234 v^o.

(47) ALBERT LE GRAND, *La vie des saints de la Bretagne Armorique*, Nantes, 1637, p. 278-281.

(48) A. GUILLOTIN DE CORSON, « Souvenir de l'évêque Yves Mahieuc », dans *Mélanges historiques sur la Bretagne et les Bretons*, II^{ème} série, Rennes, 1888, p. 80.

(49) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, G 13.

« Jardin plein de fruits à admirer en Bretagne : poires de Parement, poires arrondies comme pommes, très bonnes en Novembre, de Bergamote, de Messire Jean, de Rosée, Jargonelle Rosat, Caillot Rosat, de Petit Laquais et Grand Laquais, Besi d'Héri, d'Orange d'Esté et d'Hyver, de Rousselet, Portal, Légat d'Hyver et d'Esté qui est Beurré de Lusi-nière ; pommes de Passe-pomme, Calleville, Roynette ; melons fort bon, pesches et mélicotons » (50).

Le manoir actuel (51)

Le témoignage de Dubuisson-Aubenay ne se limite pas au jardin, mais nous fournit une précision d'importance sur le manoir en le qualifiant de « maison assez logeable, mais bastie à l'antique ». Il désigne par là, à coup sûr, le manoir médiéval. Ainsi donc, ce manoir que l'analyse stylistique (cf. *infra*) permet de dater de la première moitié du XVII^e siècle a-t-il un *terminus a quo* assuré : 1636. Le commanditaire en est-il Pierre Cornulier, évêque de 1619 à 1639 (52) (mais il avait son propre manoir familial, celui des Trois-Croix, à Rennes, paroisse Saint-Martin, où il mourut) ou Henri de la Mothe-Houdancourt, évêque de 1639 à 1661, date de son transfert à l'archevêché d'Auch ? La documentation du XVII^e siècle ne permet pas de répondre : les aveux, notamment, ne donnent aucun détail sur la disposition des bâtiments. Il faut attendre quasiment un siècle pour bénéficier de deux descriptions du manoir, faites à l'occasion d'expertises judiciaires qui suivirent la mort de Charles Le Tonnelier de Breteuil (1732) et les démissions de deux évêques successifs, Guérapien de Vauréal (1758) et Beaumont des Junies (1760). La seconde expertise, faite du 5 au 15 octobre 1761, rédigée avec clarté par Chocat de Grandmaison, ingénieur des ponts et chaussées, a été en partie publiée par l'archiviste qui les avait découvertes, Paul Parfouru (53).

Ces deux précieux documents nous présentent un manoir assez semblable à celui que nous connaissons aujourd'hui : un bâtiment au

(50) DUBUISSON-AUBENAY, *Itinéraire de Bretagne en 1636*, publié par la Société des bibliophiles de Bretagne, Nantes, 1898, p. 8-9.

(51) Je remercie MM. Christophe Amiot, Michel Mauger et Jean-Jacques Rioult pour leurs conseils éclairés en matière d'architecture.

(52) La *Généalogie de la maison de Cornulier* publiée, anonymement, à Orléans en 1884 ne donne aucune indication à ce sujet (p. 48-52, biographie de P. CORNULIER), non plus que les *Additions et corrections*, également publiées à Orléans en 1886.

(53) P. PARFOURU, *art. cit.*, p. 258-262. Jadis intégrés en série G, les deux expertises sont dorénavant respectivement cotées 2 B 531 et 2 B 615.

nord et un autre à l'ouest flanqué de deux pavillons, en retour du précédent. Il faut alors y ajouter un bâtiment au sud, celui des communs (étable, écurie, « retrait à porcs » et un porche donnant accès à la Seiche). Ces trois bâtiments et un mur, à l'est, bordent la cour centrale. Ils sont, avec un jardin, entourés de douves. Les communs ont disparu, mais aussi une partie importante de l'aile nord : le portail, en face du pont, qui existe toujours, était surmonté d'une « chambre », devant laquelle se trouvait un passage à claire-voie menant à une chapelle qui devait donc être dotée d'une tribune à l'étage permettant l'accès direct de l'évêque.

Le procès-verbal de 1732 nous apprend que le tableau de l'autel y représentait « l'image de la Vierge, avec des anges » et que, de chaque côté, il existait « deux figures, l'une représentait saint Armel, l'autre la Magdelaine ».

Que penser du plan en équerre du manoir (si l'on ne tient pas compte des communs) : s'agit-il d'un compromis entre une composition à pavillons, et le manoir médiéval, repris, au moins en partie, en sous-œuvre ? ou s'agit-il d'un programme ambitieux, resté inachevé, prévoyant une forme en U et un bâtiment symétrique autour d'un pavillon central ? L'abandon fut en ce cas précoce, puisque les remises qui flanquent ce pavillon sont signalées en 1732 et correspondent vraisemblablement à l'état initial, quasi-originel de l'édifice, comme le confirment par ailleurs la stéréotomie et la disposition des ouvertures.

Si l'on s'en tient à l'analyse stylistique, la seule possible, l'impression dominante est celle d'un manoir d'esprit XVII^e siècle (voire « premier XVIII^e siècle ») tout à fait classique, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- composition à pavillons
- travées régulières
- toitures hautes et imposantes (54)
- baies très verticales et très étirées, aux allèges très basses
- lucarnes à volutes (dont certaines ont pu être supprimées au XIX^e siècle ?)

Le manoir est donc contemporain de la floraison des demeures seigneuriales autour de Rennes à partir de 1640 (55). Des comparaisons pourraient être tentées avec des manoirs tels que la Louvière en Bruz, la Glestière en Pacé, ou, en ville, l'hôtel Montbourcher, place des Lices.

(54) Rappelons que l'on engrange dans les greniers du manoir les rentes féodales payées en grains.

(55) F. HAMON, « Autour du Palais : l'hôtel et le château de 1640 à 1670 », dans *Arts de l'Ouest*, 1979-1982, p. 79-90.

L'influence du Palais dont la construction s'achève (1618-1655) est patente : on pense par exemple au premier projet de Gaultier à pavillons non saillants. Le manoir serait-il l'œuvre d'un des architectes lavallois qui travaillaient alors à Rennes ?

Quel que soit cet architecte, le parti qu'il adopta fut celui d'un traitement à l'économie. Le matériau est bon marché : « maçonnerie de moellons et terre, avec un enduit ordinaire de chaux et de sable ». Par « moellon », il faut sans doute entendre le schiste d'Orgères. Le projet est rendu moins coûteux par un décrochement en élévation, et non pas en façade. Enfin aucun décor superflu : ni modillons sous la toiture, ni pierres en bossage autour des ouvertures mais des chaînages harpés aujourd'hui peu visibles sous l'enduit et le lierre. Le seul ornement est constitué par les trois portes (dont le portail d'entrée) semblables : cintrées, avec pilastres ioniques en pierre de taille, surmontées d'un fronton triangulaire posé sur une corniche formant entablement, fronton interrompu par les armoiries, sans doute martelées sous la Révolution. On saisit mal pourquoi Parfouru, dans son étude (56), et à sa suite Banéat (57) datent du début du XIX^e siècle ces trois portes, quand tout permet manifestement de les attribuer au XVII^e siècle, à moins qu'il ne s'agisse de pastiches tout à fait réussis. Mais les armoiries ne seraient-elles pas alors saugrenues ?

Sans aller jusqu'à juger, comme les experts de 1761, que le bâtiment est « sans architecture », on peut dire que c'est une construction assez neutre, assez banale, mais que l'ampleur et la générosité des proportions, l'emplacement au bord de la rivière, la présence de la fuie, du vivier et de la chapelle, ainsi que les douves qui entourent le logis et le jardin, lui confèrent l'allure et la noblesse qui la distinguent des autres manoirs des environs et siéent à son propriétaire.

Nous ne savons rien de l'aménagement, de la décoration intérieure, du mobilier. Les procès-verbaux de 1732 et 1761 nous apprennent seulement que l'on habitait le premier étage, l'étage noble, où sont les « chambres » et les « salles », et que le sol était recouvert de pavement en terre cuite ou en pierre d'Orgères. En même temps que l'on expertisait les biens des évêques, les scellés furent apposés sur le mobilier de leur manoir de Rennes (58) — ce qui nous vaut d'intéressantes descriptions — sans que l'on fasse jamais état du manoir de Bruz. Mais celui-ci fut-il jamais décoré ou meublé ?

(56) P. PARFOURU, *art. cit.*, p. 264.

(57) P. BANÉAT, *ibidem*.

(58) 24 avril 1732, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531 ; 1^{er} août 1760, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531 ; 1^{er} août 1760, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 614.

Sitôt construit, le manoir semble en effet sombrer dans l'oubli et la décadence : la prolixité des textes du XVIII^{ème} siècle contraste avec le silence antérieur, mais c'est, paradoxalement, pour nous informer du déclin. Dès 1724, les comptes de l'évêque Le Tonnelier de Breteuil font état de l'abandon : le fermier général du temporel reçoit de l'évêque une indemnité de 250 l. par an pour non-affermage du manoir de Bruz, inhabitable faute de réparations (59). En 1732, le vivier est « presque entièrement comblé de glayeuls et autres herbiers et vases (60), les douves sont encombrées de ronces » à tel point que la visite des murs n'est pas possible (61). Le procès-verbal de 1761 marque une étape supplémentaire dans le délaissement, mais peut-être sa plus grande précision est-elle trompeuse. Seul, le bâtiment nord paraît habité, par les fermiers. Le jardin que l'on a vu exubérant sous Louis XIII est abandonné :

« le jardin compris dans l'enceinte n'a aucune distribution, ni allées, ni quarrés, ni plates-bandes réglées ; il ressemble aux jardins ordinaires de la campagne que l'on nomme vulgairement courtils » (62).

Quant au « grand jardin » — il s'agit de la pièce de terre à l'ouest du manoir où se trouve la fuye, « en bon état » (63) —, il est « labouré depuis de longues années pour recevoir les semences ordinaires ». Le vivier et les douves sont toujours à sec, mais les deux moulins (de la Barre et de Saint-Armel, celui-ci jouxtant le manoir), en activité en 1732, sont quasi en ruines depuis le détournement des cours de la Seiche par suite de l'exploitation des mines de plomb argentifère de Pont-Péan à partir de 1754. En 1768, un accord intervint entre l'évêque et la société minière sise au château de Carcé, dont le directeur était curieusement, en tant que seigneur de Carcé, prévôt de l'évêque : une rente de 1 000 l. devait être versée annuellement à l'évêque pour le dédommager de la perte de ses moulins (64). Elle l'était toujours en 1790, comme on a pu le remarquer *supra* dans la nomenclature des revenus de l'évêque.

Entre temps, ultime étape de la désaffection, l'évêque de Rennes, tirant les leçons de l'expertise faite trois ans plus tôt, avait demandé en

(59) A. RÉBILLON, *op. cit.*, d'après Arch. dép. Ille-et-Vilaine G 49 C (et non G 13).

(60) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531, expertise de 1732 (fol. 82 v°).

(61) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531, expertise de 1732 (fol. 74 v°).

(62) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 615, expertise de 1761, non foliotée, après-midi du 14 octobre.

(63) Elle était « en très bon état en toutes ses parties » en 1732, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 B 531, fol. 73 v°.

(64) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 42, fol. 63 v°, enregistrement le 14 juin 1768 des lettres patentes du 30 avril 1768 « portant homologation d'un contrat passé entre M. l'évêque de Rennes et le sieur Pâris-Duvernay ».

1764 et obtenu du roi en 1766 (65), l'autorisation de détruire le manoir dont les réparations étaient estimées trop coûteuses. On lit dans un rapport écrit par les services de l'intendance à cette occasion :

« La situation de cette maison est d'ailleurs si peu avantageuse qu'elle n'a presque jamais été habitée par les évêques de Rennes : M. de Vauréal n'y a jamais demeuré, elle servoit d'habitation aux fermiers qui, n'en occupant qu'une portion, ont occasionné le dégât presque total de cette maison » (66).

Le contraste est saisissant avec « la maison assez logeable » évoquée par Dubuisson-Aubenay. La raison tient sans doute au changement de recrutement et d'attitude des évêques de Rennes à partir d'Henri de la Mothe-Houdancourt (67). Ce ne sont pas des Bretons pour la plupart, ils résident peu et jouent un rôle politique important qui les conduit souvent à la Cour, auprès de laquelle les charmes de Bruz devaient, on s'en doute, peser peu (68).

La démolition n'eut toutefois pas lieu. On ignore pourquoi. Peut-être le dernier évêque d'Ancien Régime, Bareau de Girac, était-il trop préoccupé, peu de temps après (en 1770), de s'installer dans le somptueux logis abbatial de Saint-Melaine et de le rénover, pour s'intéresser à sa maison des champs que sauva en définitive la Révolution.

Depuis la Révolution

Quand, en 1790, le manoir, devenu bien national par la loi des 2 et 4 novembre 1789, fut de nouveau expertisé, la situation s'était en effet encore dégradée. Le rapport général sur les biens nationaux établi par l'administration du district de Bain, dans lequel se trouvait la commune de Bruz, décrit ainsi les lieux :

« La maison épiscopale est très délabrée et en partie tombée. L'aile occidentale qui consiste en trois ou quatre chambres et grenier et man-

(65) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Ba 42, fol. 55 v^o, enregistrement le 15 octobre 1767 des lettres patentes du 10 septembre 1766 « qui permettent au sieur évêque de Rennes de faire démolir des bâtiments dépendants de son évêché ».

(66) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 74, rapport signé Viard, non daté.

(67) J. MEYER, « La vie religieuse en Bretagne à l'époque moderne », dans *Histoire religieuse de la Bretagne*, sous la direction de Guy Devailly, Chambray, 1980, p. 130.

(68) Grâce aux registres de comptes de la cuisine épiscopale retrouvés par P. PAR-FOURU, on sait que, de janvier 1729 à avril 1732, Charles Le Tonnelier de Breteuil séjourna à Rennes, Versailles et Reuil, en Brie, dont il était prieur, mais jamais à Bruz. P. PAR-FOURU, *art. cit.*, p. 231-239.

sarde est encore en bon état et demande seulement des réparations » (69).

Quant aux deux moulins, leur ruine est totale, il n'en reste plus que les « matériaux ». L'expertise plus détaillée, préliminaire à la vente, est plus négative encore :

« Maisons et édifices y compris la chapelle le tout presque en ruine desquels [les experts] n'ont point entré dans le détail attendu leur état de vétusté et n'en faisant considération dans [leur] estimation ci-après que comme pierre en monceau et bois de bout » (70).

Les experts évaluèrent le manoir à 3 000 l. et 150 l. de revenu annuel (71). C'est donc l'importance du domaine qui justifia une mise à prix de 17 000 l., que les enchères firent monter à 28 200 l. (72), le plus haut prix atteint au sud de Rennes (73). Son acquéreur, Charles-Bonaventure Toullier, professeur à la faculté de droit, l'un des « patriotes » rennais les plus en vue lors de la crise parlementaire en 1788, fut élu administrateur du district de Rennes en juillet 1790. Il demeura à ce poste jusqu'en novembre 1792, date à laquelle il cessa ses fonctions pour vivre dans une semi-clandestinité, surtout pendant la Terreur (74). Il séjourna alors temporairement dans son manoir de Bruz, où il hébergea son frère, Joseph Toullier, chanoine de la cathédrale de Dol, prêtre réfractaire, de mars 1793 à thermidor an III (juillet 1795) (75). Il fut le tiède président du comité de surveillance de la commune de Bruz en 1793 (76), nommé maire provisoire, le 19 octobre 1794, par le représentant Boursault (77), puis officier municipal, le 20 décembre 1794, par l'agent national du district de Bain (78). Il allégua cette fonction pour refuser d'en reprendre une autre au sein de l'administration du district de

(69) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 193, s.d.

(70) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 356, expertise des 2-4 décembre 1790.

(71) A titre de comparaison, relevons que le palais épiscopal de Saint-Melaine fut estimé 87 000 l. A. GUILLOU et A. RÉBILLON, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux, districts de Rennes et de Bain*, Rennes, 1911, p. 109.

(72) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 285, fol. 5 r^o-6 r^o, adjudication du 21 février 1791. A. GUILLOU et A. RÉBILLON, *op. cit.*, p. 272.

(73) J. BERTONNEAU, *Le pays de Bruz au cœur de la tourmente révolutionnaire*, Laillé, 1987, p. 69, note 1.

(74) A. EON, *Un ancien doyen, Toullier et son temps*, Paris-Rennes, 1893, p. 37.

(75) P. DELARUE, *Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, District de Dol*, t. II : *Commune de Dol*, Rennes, 1905, p. 244.

(76) J. BERTONNEAU, *op. cit.*, p. 161.

(77) *Ibidem*, p. 191.

(78) *Ibidem*, p. 194.

Rennes (79). Il exerça ensuite quelque temps des fonctions de magistrat (an IV), puis se retira avant de retrouver la vie universitaire en 1806 avec le rétablissement de la faculté de droit où il occupa la chaire de droit français jusqu'en 1831. Doyen en 1812, suspendu en 1816 et rétabli en 1830, il se consacra à son *Droit civil français*, publié en 15 volumes de 1811 à 1831. Ce commentaire du Code civil faisait alors autorité. On peut imaginer qu'il rédigea cet ouvrage dans sa maison de Bruz où il se retirait volontiers. Il la rendit enfin habitable, en aménagea les intérieurs et en restaura sans doute aussi les façades, notamment les lucarnes. Le manoir présentait alors son aspect actuel puisque la chapelle, avec la partie du bâtiment nord située à l'est du portail, ne figure plus sur le plan cadastral de 1812 (80). Le domaine s'accrut sous la gestion avisée de son propriétaire qui, s'il se défit de quelques terres éloignées (Le Hil, L'Orguenais, Bel-Air), acquit en 1825 (81) la ferme Saint-Armel, située en face du manoir dont elle porte le nom, qui, paradoxalement, ne semblait pas faire partie du domaine de l'évêque, si l'on en croit l'expertise de 1790.

Toullier mourut à Rennes le 19 septembre 1835, couvert d'honneurs (82), laissant trois enfants (83). Le partage n'eut lieu en 1846 entre ses deux filles qu'après la mort de son fils Paul, sans postérité, au Mesnil-Garnier (Manche) (84). Le manoir et le domaine échurent à Sophie Toullier, épouse de Jacques-François Michel de la Morvonnais, conseiller à la cour d'appel de Rennes (1831-1852) et maire de Bruz (1862-1864), décédé au manoir à l'âge de 89 ans en 1870. Sa veuve mourut en 1878. Le «château et la retenue du manoir» furent alors propriété, jusqu'à sa mort, de l'un des héritiers, Sophie Michel de la Morvonnais, décédée sans postérité au manoir le 4 février 1889. Le domaine évalué à 37 000 F et d'un revenu annuel de 1 000 F (85) fut mis en vente par suite de dissensions entre les héritiers et quitta, après presque cent ans, la famille Toullier. Françoise Grasland, belle-mère d'Eugène-Auguste Péan, président du tribunal de commerce de Rennes,

(79) A. ÉON, *op. cit.*, p. 38.

(80) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 P 5279, parcelle cadastrée E 420.

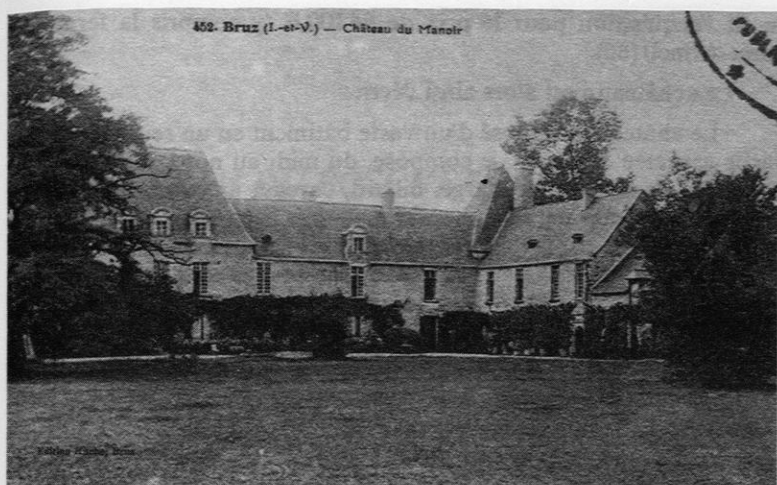
(81) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 P 483 (matrice minute des propriétés foncières).

(82) A. ÉON, *op. cit.*, p. 199.

(83) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 Q 29/1605, déclaration de succession du 4 mars 1836.

(84) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 3 E 245/282, 7 août 1844, transcription du décès du 9 juillet précédent.

(85) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E 12121, minutes Guernet, inventaire après décès des 19-27 février 1889.



Le manoir de Bruz au début de ce siècle. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6 Fi Bruz



en fit l'acquisition pour le prix de 64 100 F (y compris la ferme de Saint-Armel) (86).

Le « château » est alors ainsi décrit :

« Le château, composé d'un vaste bâtiment en un seul tenant. La partie aspectée à l'orient se compose, du midi au nord, d'une remise, poulailler, maison de décharge, billard, caveau, appartenant pouvant servir de salle, cuisine, sept chambres au-dessus, grenier sur le tout. La partie du même château aspectée au midi se compose d'une salle à manger, corridor, deux petites pièces au rez-de-chaussée, cuisine, écurie, étable et grenier sur tout ».

Le manoir appartient à l'arrière-petit-fils de Françoise Grasland, le docteur René Patay. Le docteur Patay fut maire de Rennes du 14 juin au 3 août 1944. « [Son] mandat principal fut d'une durée inversement proportionnelle à la complexité et à l'intensité de la tâche qui lui incombait (...). Le maire de Rennes sut engager la transition et préserver la population civile particulièrement exposée » (87). Cette même année 1944, le 8 mai, un terrible bombardement détruisit le bourg de Bruz, tuant près de 200 personnes. Le manoir fut épargné.

Ce monument qui apparaît avec la paroisse dont il partage la vie depuis neuf siècles n'est-il pas aujourd'hui un symbole d'enracinement, un lieu de mémoire pour la commune en pleine expansion et en pleine urbanisation qu'est Bruz (2 200 habitants en 1836, 2 800 habitants en 1946, 8 300 habitants au recensement de 1990) et ne faut-il pas préserver un site et un édifice pour ainsi dire deux fois miraculés ? (88)

Bruno ISBLED

(86) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 4 E 12123, minutes Guernet, vente du 20 juin 1889.

(87) A.-Fr. LESACHER, « La vie municipale à Rennes de 1923 à 1953 » dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. LXXXIII, 1981, p. 64.

(88) Le manoir de Saint-Armel a été inscrit pour ses façades et ses toitures à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, le 11 août 1975.